

Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Admission en non valeur – budget annexe du Centre Municipal de santé**

**N° 003.06.2025**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-003062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le trésorier de Revel a transmis à monsieur le maire une demande d'admission en non valeur de créances.

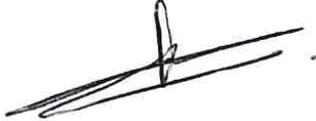
La demande porte sur des créances irrécouvrables qui correspondent à des titres émis par le centre municipal de santé mais dont le recouvrement s'est avéré impossible malgré les diligences mises en œuvre par le comptable public. Ces créances concernent des impayés de consultation pour un montant total de 23,85 €.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour 23,85 €.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-003062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025  
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation